



FORUM PARLEMENTAIRE
sur les Armes Légères et de Petit Calibre

Déclaration de Principe sur la gestion des stocks de munitions classiques

Bureau du Forum Parlementaire sur les armes légères et de petit calibre,
réunion tenue à New York, États-Unis, le 13 juillet 2008

Dans presque tous les environnements d'après-conflit, et dans un grand nombre de pays en développement, il existe un risque physique pour les communautés par suite de la présence de réserves de munitions et d'explosifs abandonnés, endommagés, mal stockés ou mal gérés.

Les problèmes causés par les réserves de munitions classiques sont un souci croissant pour la communauté internationale. La réserve mondiale de munitions classiques se chiffre en nombreux millions de tonnes, mais les données exactes sur l'ordre de grandeur sont encore limitées. L'importance du problème est, néanmoins, illustrée par la fréquence croissante des explosions accidentelles dans les régions de stockage de munitions du monde : depuis 2001, 132 explosions ont été signalées dans des dépôts de munitions, faisant plus de 3.273 morts et 3.809 blessés.

Des réserves nationales de munitions classiques mal gérées et non sécurisées présentent donc une menace imminente pour les communautés locales, une menace sécuritaire pour les sociétés, et, en fin de compte, pour la sécurité nationale. Des centaines de personnes meurent chaque année à cause de défauts de maintien et de gestion de réserves de munitions en cours de détérioration. Un nombre encore plus élevé de personnes meurent lors de l'utilisation de munitions classiques lors de conflits et par le crime organisé. L'impact de ces explosions sur les vies, les moyens d'existence, le logement et le développement sont difficile à évaluer ; pourtant les coûts de soins médicaux, l'autorisation de destruction des matériels explosifs, les dommages pour l'environnement et la perte de revenus directs et indirects sont élevés. Des coûts additionnels sont également encourus dans le maintien et la sécurisation des réserves en surplus qui se délabrent et sont d'une utilité militaire pratiquement nulle, alors que des ressources de valeur utilisées pour soutenir ces réserves en surplus (terrains, installations et équipements) pourraient être converties en des utilisations dont les bénéfices financiers iraient aux civils.

Les groupes d'intérêt potentiels en ce qui concerne les munitions conventionnelles en surplus sont en outre larges. Le problème posé par les munitions classiques est une question qui dépasse les

frontières internationales et mérite une réponse internationale. Les opérations de soutien de la paix ont également un intérêt particulier dans une gestion efficace et dans la sécurisation des réserves, surtout dans les environnements d'après-conflit. Les munitions récupérées lors des programmes de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration et pendant les programmes de Contrôle des armes légères exigent une manutention et une gestion spécialisées. La présence de réserves de munitions classiques mal gérées constitue une menace pour les opérations de soutien de la paix et un risque sérieux pour le personnel de maintien de la paix. Des réserves non sécurisées sont également susceptibles d'être détournées pour être utilisées dans des conflits renouvelés, des crimes et d'autres violences armées.

Le problème des munitions est en grande partie le résultat de stratégies et de pratiques inadéquates de gestion des réserves et, pour cette raison, il faut le considérer dans un aspect plus large de la gestion des réserves de munitions classiques. Les États qui ne gèrent pas efficacement leurs réserves nationales sont incapables de surveiller la qualité et la quantité des munitions classiques entre eux et il leur est donc impossible de résoudre efficacement l'accumulation des surplus. Les munitions gérées de manière inefficace présentent un risque important, car elles peuvent devenir instables et menacer la sécurité publique, à cause de l'explosion. Des réserves non sécurisées permettent également le détournement des munitions pour des usages illicites, ce qui peut aggraver le nombre de décès causés par la délinquance et la violence armées.

En dépit de ces risques, les réserves de munitions classiques continuent à n'attirer que peu d'attention internationale. La gestion des réserves n'a fait l'objet d'aucune approche d'ensemble dans la plupart des instruments mondiaux et régionaux pertinents. Les contrats internationaux ont eu tendance à se concentrer sur des aspects particuliers du problème, comme les menaces présentées par des armements spécifiques (par exemple les systèmes antiaériens portables, ou MANPADS) ou certains aspects de la sécurité physique. Au niveau national, de nombreux États n'ont aucune législation, ni même parfois de procédures opérationnelles, pour régler le stockage sans danger et sûr des munitions classiques. Dans d'autres cas, la législation nationale peut être insuffisante pour assurer une gestion efficace des réserves, ou bien les États peuvent ne pas parvenir à mettre en œuvre toutes les dispositions. Il n'est pas facile d'obtenir des informations précises sur la localisation et la dimension des réserves nationales de munitions. Les États sont souvent réticents pour divulguer des informations précises sur leurs réserves pour des raisons de sécurité nationale. En outre, certains pays ne tiennent pas de comptes précis des munitions. Ce manque d'informations détaillées sur les niveaux des réserves rend difficile d'évaluer les dimensions nationales, régionales et mondiales du problème et de développer une stratégie étendue pour le résoudre.

C'est pourquoi il est nécessaire d'élaborer des systèmes efficaces pour couvrir toutes les procédures d'opération relatives au compte précis, au stockage sans danger et sûr, au transport sécurisé et à une manutention appropriée des munitions et des explosifs. Puisque les munitions classiques contiennent des explosifs et des substances pyrotechniques, une gestion efficace des réserves est essentielle et justifie une attention internationale croissante sur cette question. L'instabilité inhérente de nombreux types de munitions (contenant du gaz propulseur) impose des exigences spécifiques de sécurité de la manutention et du stockage. L'élimination, la destruction ou la démilitarisation exigent en outre une formation et des installations spécialisées. La meilleure manière de répondre à ces considérations dans le cadre d'une gestion étendue des réserves, équivalant à une « gestion de toute la durée de vie » qui couvre toutes les procédures et opérations nécessaires pour une gestion sans danger et sûre des munitions.

Les États supportent également des coûts lorsqu'ils maintiennent d'importantes réserves de munitions. Des réserves importantes comportent des volumes importants par unité de surface et, par là, des coûts importants de stockage. Elles entraînent des risques inhérents de dangers et de sécurité, qui ont un coût. L'utilisation d'une analyse coûts-rendements permet d'estimer avec précision les véritables coûts du stockage et de la sécurité ; ce qui comprend les salaires de personnels, la dépréciation des capitaux, de l'infrastructure et des avoirs, les coûts d'exploitation et les frais d'électricité et de combustible. Une analyse coûts-rendements de ces frais pendant une période de stockage identifiée, comparés aux frais d'élimination, peut démontrer la possibilité d'économies de long terme. Dans de nombreux cas, l'élimination des surplus, plus que leur conservation, apparaît comme une option efficace du point de vue des coûts, sans danger et sûre.

Objectifs

Le Bureau du Forum Parlementaire sur les armes légères et de petit calibre, réuni à New York, États-Unis, le 13 juillet 2008 :

Reconnaît que c'est une prérogative de chaque État d'évaluer ses besoins en munitions classiques correspondant à ses besoins de sécurité nationale, et reconnaît leur exigence légitime de niveaux raisonnables et adéquats de munitions classiques, en vertu de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU en 2006 (A/Res/61/72) ;

Reconnaît les risques et les dangers que représentent des réserves incertaines ou dangereuses de munitions classiques pour les individus, la communauté et la société, et l'impact négatif que cela peut avoir sur les vies, les moyens d'existence, le logement et le développement ;

Encourage le développement, la mise en œuvre et l'application de la législation nationale, soutenu par des procédures opérationnelles efficaces, pour assurer la gestion sûre, efficace et effective des réserves de munitions classiques, et encourage les parlements et les gouvernements qui ont adopté la législation nationale appropriée à faire profiter les États tiers de leurs expériences, en contribuant ainsi à la mise en œuvre du Programme d'Action sur les Armes légères et de petit calibre ;

Soutient les membres du Forum et leurs collègues parlementaires pour qu'ils formulent les cadres législatifs et réglementaires de la gestion efficace des réserves de munitions classiques et pour développer des mécanismes efficaces de contrôle et de surveillance dans le but de mieux assurer que les individus et les communautés ne sont pas exposés à des risques à cause de la gestion inefficace des munitions classiques ;

Note le fait qu'il n'existe à ce jour pas de convention internationale ni de mécanismes de coordination qui développent de manière étendue une réponse intégrée internationale aux problèmes causés par l'accumulation des réserves de munitions classiques ; l'assemblée parlementaire de l'OTAN, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, et l'Union interparlementaire devraient être impliquées de manière continue et s'efforcer d'obtenir une convention internationale de ce type;

Accueille avec bienveillance les travaux entrepris par le groupe d'experts gouvernementaux sur la question des problèmes causés par l'accumulation des réserves de munitions classiques en surplus, établies suite à la Résolution de l'Assemblée générale de l'ONU 61/72 et encourage la mise en œuvre de leurs recommandations détaillées en totalité lorsqu'ils seront publiés et que ces résultats doivent être surveillés par le Groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU ;

Soutient les efforts au niveau régional pour maintenir les mécanismes et le programme d'échange d'informations pour améliorer les standards de gestion des réserves de munitions classiques, ce qui peut à son tour informer une réponse internationale à cette question ;

Recommande aux donateurs d'approfondir leur engagement politique et financier avec des programmes et des projets destinés à améliorer les standards de gestion des réserves de munitions classiques ; et en particulier les programmes et projets qui sont impliqués dans la destruction des surplus ;

Recommande que, pour compléter la législation et les mécanismes de réglementation, des structures opérationnelles de surveillance soient établies ou renforcées, comme le développement de la capacité d'un médiateur ou des comités parlementaires élus par le parlement national, pour améliorer le contrôle des réserves de munitions classiques ; et

Donne mandat au Bureau et au Secrétariat de suivre l'évolution de la question des stocks d'armements traditionnels et de prendre les mesures correspondant à la stratégie adoptée ; et, en particulier des mesures de prise de conscience de la question des stocks d'armements traditionnels devraient être comprises dans le travail de programme du Forum, et

Considère le besoin d'accroître les programmes de coopération internationale visant à sécuriser le stockage et la destruction en s'adressant simultanément à la communauté internationale des États pour promouvoir une gestion sans risque et sécurisée et la destruction des ALPC et d'autres stocks de munitions traditionnels.

Sources

Les sources du contenu du présent exposé proviennent en grande partie de :1) Munitions classiques en surplus : un guide de référence, étude sur les armes légères, 2008, (ISBN 8-8288-0092-X) ; 2) Munitions ciblées, étude sur les armes légères, Genève, 2006, (ISBN 2-8288-0072-5) ; et 3) Suivez la balle 18, Stocks de munitions : promouvoir un stockage et une élimination sans danger et, alerte internationale et autres, 2005, (ISBN 1898702-63-2).

Une définition des munitions classiques est « un dispositif complet chargé d'explosifs, de propulseurs, d'une combinaison de pyrotechnique et de mise à feu à utiliser lors de la défense, de l'attaque, de la formation ou des objectifs non opérationnels, y compris les parties de systèmes d'armement contenant des explosifs ».

L'Assemblée Générale de l'ONU a d'abord traité la question des stocks de munitions classiques en surplus en 2004, lorsqu'elle a adopté la décision 59/515 du 3 décembre 2004, dont l'ordre du jour de la 60e session comprenait cette question. En 2005, l'Assemblée Générale a adopté la résolution 60/74 du 8 décembre 2005, qui encourage les États membres à évaluer leurs stocks d'armements traditionnels en surplus et à encourager l'assistance et la coopération internationales en ce qui concerne les questions de gestion des stocks. En 2006, l'Assemblée Générale a adopté la résolution 61/72 du 6 décembre 2006, qui établit un Groupe d'experts gouvernementaux.

Données estimées au 1er mai 2008.

Assemblée Générale de l'ONU, 1999. Rapport du groupe d'experts sur le problème des munitions et des explosifs. A/54/155 du 29 juin. Paragraphes 59 à 61.

Cf. Institut de l'ONU pour le désarmement et la Recherche. 2006. Coûts du désarmement : analyse coût-rendement de la destruction des ALPC comparée au stockage. Genève : UNIDIR.

Résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU 61/72 du 6 décembre 2006.